

Tarif des douanes

Selon l'un des principaux arguments invoqués par les partisans d'une entente de libre-échange avec les États-Unis, une telle entente permettrait au Canada d'avoir accès au marché américain et de livrer concurrence aux produits finis fabriqués aux États-Unis. En réalité, le Canada fera concurrence aux produits fabriqués dans le couloir Maquiladora. Les produits fabriqués au Canada ne peuvent certes pas faire concurrence à des produits fabriqués à un taux salarial de 65 cents l'heure. A l'origine, ce programme visait à permettre aux Américains de faire concurrence aux produits asiatiques peu coûteux importés aux États-Unis.

La seule réserve que j'ai au sujet de l'amendement présenté par le député d'Ottawa-Centre concerne l'identification des produits qui arrivent au Canada. Comment pourrions-nous savoir, par exemple, que les pièces d'un appareil radio n'ont pas été fabriquées dans des usines du couloir Maquiladora? Apparemment, il n'y a pas moyen de déterminer si les pièces d'un produit fini ont été fabriquées aux États-Unis ou non. Nous aurions besoin d'une multitude d'agents. Quand on a affaire à une économie aussi complexe que celle des États-Unis, il est très difficile de suivre une pièce fabriquée dans le couloir Maquiladora jusqu'au moment où elle est utilisée pour fabriquer un autre article aux États-Unis.

Cela a donc des répercussions sérieuses sur les produits finis du Canada qui seront vendus aux États-Unis selon une entente de libre-échange. Le gouvernement prétend que l'entente sur le libre-échange créera toutes sortes de nouveaux emplois et que le Canada obtiendra une multitude de nouvelles industries. On constate maintenant que l'entente ne sera pas aussi avantageuse que le gouvernement l'a affirmé.

Le gouvernement en tiendra peut-être compte, mais comment en avoir la certitude sans le texte définitif de cet accord. Quelqu'un a dit, au cours de la période des questions aujourd'hui, que le premier ministre (M. Mulroney) nous a promis ce texte pour octobre, ensuite pour la mi-novembre et enfin pour la fin de novembre. Nous sommes la première semaine de décembre et nous attendons toujours. Pourtant, l'accord de libre-échange sera signé le 2 janvier.

Le gouvernement a beau dire que nous pouvons concurrencer les Américains, il n'en demeure pas moins qu'une faille béante existe dans cet accord. En fait, le Canada ne livrera pas concurrence aux États-Unis, mais au Mexique où la main-d'oeuvre est très bon marché. Est-ce ce que le gouvernement entend par l'harmonisation des relations canado-américaines? Pour conserver notre petite part du marché des produits fabriqués aux États-Unis, devons nous réduire nos salaires? Le gouvernement nous demande-t-il d'aligner notre niveau de vie sur celui pratiqué dans le pseudo-corridor américain pour harmoniser nos relations avec les États-Unis? C'est bien ce qu'il dit pourtant.

Le député d'Ottawa-Centre a proposé un mécanisme de sécurité qui devrait rallier tous les députés.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois informer la Chambre des

questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Don Valley-Est (M. Attewell)—La persécution religieuse—L'Iran— L'emprisonnement des chefs Bahais; le député de Saint-Léonard— Anjou (M. Gagliano)— La Société canadienne des postes—Les bureaux de poste ruraux—On demande au ministre d'interdire les fermetures / Les recommandations d'un comité de la Chambre—La position du gouvernement; le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse)—Les affaires extérieures—Haïti—Le massacre des citoyens—La réaction du Canada.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE TARIF DES DOUANES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-87, concernant l'imposition de droits de douanes ou d'autres droits, la mise en oeuvre de la Convention internationale sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, l'exonération de divers droits de douane ou autres, comportant des mesures connexes et modifiant ou abrogeant certaines lois en conscriptions, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement; et de la motion n° 1 de M. Cassidy (p. 11346).

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je vous remercie de l'honneur que vous me faites en m'accordant la parole et en me permettant de dire quelques mots au sujet de la question soulevée par le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) en ce qui a trait à la prétendue filière mexicaine.

Cette affaire a été signalée la semaine dernière, à Edmonton, au comité permanent des affaires extérieures par M. Saul, romancier et économiste. C'est effectivement un merveilleux économiste. Je veux dire par là qu'il peut rendre des questions économiques presque lumineuses. Son exposé a beaucoup et profondément marqué tous les membres du comité. Je crois juste de dire que même les membres conservateurs du comité ont pris la chose au sérieux. Ils n'y ont pas vu une attaque partisane, mais plus une indication que cet aspect particulier de nos relations commerciales pourrait avoir une incidence très importante sur le projet d'accord commercial avec les États-Unis. Cela pourrait compromettre sérieusement un bon nombre des prétendus avantages.

● (1550)

Si je ne m'abuse, les députés connaissent déjà le fonctionnement de ce processus en vertu de l'article 806 et de l'article 807 du Tarif des États-Unis. Pour l'illustrer, on peut penser par exemple au fabricant de la Caroline du Nord qui expédie de la toile à blue-jeans au Mexique pour la confection et qui estampille le produit fini «Made in America» au retour. Bien que les Américains appliquent à la frontière des droits minimes à la valeur ajoutée en main-d'oeuvre, il n'en reste pas moins que le produit est reconnu comme ayant été fabriqué aux États-Unis. On peut donc supposer que ces articles, une fois dans les circuits commerciaux, peuvent entrer au Canada.